

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



### Réunion du 28 février 2023

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 11

Date de convocation : 22 février 2023

Date de publication sur le site internet :

Pour : 51  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation : 1

N°11

**Objet : Golf – rectification de la modification N°13 au contrat de DSP avec UGOLF Longwy**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

#### Etaient présents :

MES BERTIN – BOSIZIO - CAILLET – CASTRONOVO – COLIN - DI PELINO – FELTIN - FURGAUT – INIAL– LECLERC - LORIN CRIDEL - RICHARD - TOZZO

MM ACETI - AGOSTINI - ALLIERI - ARIES - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE – FOURNEL - GIARDI - HAMEN – HERBAYS (à compter du point n° 3) - HUARD - JACQUET - KARLESKIND - LENOBLE - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI - PIERMANTIER - PLUVINET – PRONESTI - RAULLET - ROUSSEAU - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

#### Excusés :

MME BESSICH donne pouvoir à MME DI PELINO  
M. BOURGUIGNON donne pouvoir à M. ARIES  
M. BOUZAD  
MME ETIENNE donne pouvoir à MME LECLERC  
MME JOLY donne pouvoir à M. DE CARLI  
M.KARRA donne pouvoir à M. FOURNEL  
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT  
MME NAILI donne Pouvoir à MME INIAL  
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN  
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER  
M. SACHER donne pouvoir à M. MARINI  
MME SEBAA  
MME WAGNER donne pouvoir à M. ZOLFO

#### Absents :

M. JACQUE

M. MARINI est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Le Conseil communautaire avait adopté une modification N°13 au contrat de DSP avec UGOLF (non encore signé) afin d'autoriser la subdélégation des prestations de bar/restaurant.

Des erreurs de calcul nécessitent de rectifier cet avenant comme suit :

- Chiffre d'affaires initial : 12 034 617,16 € HT
- Incidence avenant N°13 : - 1 012 415, 73 € HT soit – 8,4 % (au lieu de 1 112 415 € HT, soit – 9%)

- Incidence tous avenants confondus : - 833 614 ,90 € HT soit – 6,9 % (au lieu de 1 130 944 € HT, soit – 9 %)  
avenant N°14 : + 1 225,83 € HT  
avenant N°9 : + 40 775 € HT  
avenant N°12 : + 136 800 € HT  
avenant N°13 : - 1 012 415,73 €
- Nouveau chiffres d'affaires : 11 201 002,26 € HT.

Le compte d'exploitation prévisionnel rectifié est joint aux présentes.

Par conséquent,

**VU** l'article L 1411- 6 du code général des collectivités territoriales disposant que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission de DSP ;

**VU** les articles R 3135-8 et R 3135-9 du code de la commande publique relatifs aux modifications de faible montant ;

**VU** le contrat de délégation de service public pour la gestion du golf avec la SARL UGOLF Longwy ;

**Après avis favorable** de la commission finances et ressources humaines en date du 17 février 2023 ;

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la modification N°13 rectifiée au contrat de DSP, jointe aux présentes.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président

**Serge DE CARLI**



*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite. »*